

Dans cet inventaire, il est constaté que les revenus du couvent s'élèvent à 9.851 livres.

Après cet inventaire, chacun des religieux dut séparément comparaître devant la municipalité pour déclarer s'il voulait profiter de la liberté qui lui était offerte ou continuer à vivre de la vie religieuse. Tous déclarèrent vouloir sortir du cloître, se réservant cependant la liberté d'y rester jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait déterminé l'époque du paiement de leur pension. A leur retour, les deux Pères qui étaient absents s'empressèrent de faire la même déclaration. N'est-il pas profondément triste de constater cette lamentable unanimité, de voir surtout des vieillards, qui touchent aux limites de la vie, renier ainsi leur passé, leur famille religieuse et leurs vœux? On sait comment ces espérances de pension furent déçues. Le 8 mars 1791, les religieux étaient dispersés.

Plus tard le couvent fut vendu comme propriété nationale à M. Janvier, qui y établit une fabrique d'acides; elle passa ensuite entre les mains de M. Creuzet, qui la vendit à la commune. L'ancien clos Creuzet formait jadis le jardin des religieux. En 1802, l'ancienne chapelle des Franciscains du Tiers-Ordre fut érigée en paroisse et une portion du couvent devint le presbytère.

En 1827, on a fondé dans une partie des bâtiments qui dépendaient de l'ancien couvent, un hospice pour les vieillards des deux sexes. Cet hospice qu'on vient d'agrandir encore, a été réuni aux hôpitaux de Lyon et est régi de la même manière; les soins que réclame la position des vieillards leur sont donnés par les sœurs de Saint-Charles, qui là comme partout, ne ménagent pas leur dévouement.